

3ème comité GEMAPI Gave de Pau Contrat de rivière, Natura 2000 et Programme d'Actions de Prévention des Inondations

27 juin 2019
Salle de la Terrasse à Argelès-Gazost

COMPTE RENDU



SOMMAIRE

1- INTRODUCTION	2
2- PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	2
3 CONTRAT DE RIVIERE	13
4 NATURA 2000	17
ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS	22

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site internet du PLVG :
<http://www.valleesdesgaves.com/publications/Environnement/26/1>

1- INTRODUCTION

Madame Maryse Carrère, Présidente du Comité rivière et du Copil Natura 2000, préside ce troisième comité GeMapi. Elle excuse M Bruno VINUALES, Président du PLVG, Mme Sonia PENELA, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost et Mme Jeanine DUBIE, Députée des Hautes-Pyrénées. Mme Lavigne représentera la Sous-Préfecture. Les représentants des structures suivantes sont excusés :

- la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- la communauté de communes Pyrénées-Vallées des Gaves,
- le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées,
- le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement,
- l'Institution Adour, Mme Jeanine DUBIE,
- l'Office National des Forêt,
- le Parc National des Pyrénées,
- la Région Occitanie,
- la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural des Hautes-Pyrénées
- l'association des piégeurs des Hautes-Pyrénées,
- la société de chasse de Villelongue
- le CEPRI

Elle remercie la mairie d'Argelès-Gazost pour son accueil ainsi que l'ensemble des membres présents. Elle rappelle les enjeux de la nouvelle compétence GEMAPI portée par le PLVG et mise à l'épreuve lors des événements climatiques de 2018. Le premier semestre de l'année 2018 a en effet été ponctué d'événements climatiques importants qui ont nécessité une implication forte des équipes du PLVG. A ce titre ce comité de pilotage aura notamment pour objectif de valider un avenant au PAPI Gave de Pau amont pour prolonger de deux ans le premier programme et modifier certaines actions pour permettre le dépôt d'un deuxième PAPI de type complet d'ici 2021. Madame Maryse CARRERE donne ensuite la parole aux techniciens du PLVG.

2- PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Monsieur Olivier FRYSOU, Directeur Adjoint Prévention des Inondations, chargé de mission PAPI, présente le bilan financier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gave de Pau Bigourdan.

Il rappelle que le PAPI est un contrat passé entre une structure porteuse d'une stratégie de prévention du risque inondation (PLVG) et les partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), la Région Occitanie – Pyrénées Méditerranée et l'Etat, selon les conditions de l'appel à projet PAPI 2 relevant du cahier des charges de 2011.

La convention cadre a été signée fin 2015 et comprend 50 actions pour un montant global de 16 M€ à réaliser en 2 ans. Le Fonds Barnier constitue la principale source de financement avec près de 8 M€ d'aides. Le PLVG est compétent en matière de GEMAPI depuis janvier 2017.

Lors du COPIL GEMAPI du 7 mars 2017, un avenant n°1 a été validé pour permettre la prolongation de deux ans et l'ajout d'une opération sur l'axe 6 (travaux de protection sur le Bernazau). La signature de l'avenant est intervenue en août 2018.

Monsieur FRYSOU présente rapidement les nouveaux cadres d'intervention des partenaires financiers. Le nouveau cahier des charges PAPI a été approuvé par la Commission Mixte Inondation en 2017. Les nouveaux projets de PAPI qui seront déposés au-delà du 1^{er} janvier 2018 doivent respecter le cahier des charges PAPI 3 qui compte toujours 7 axes d'intervention. Les principales modifications sont les suivantes : justifier davantage la pertinence des projets, mieux associer le public à la définition de la stratégie (réunion publique et registre à mettre en place, rapport synthétisant les observations du public), meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (analyse environnementale du PAPI identifiant les impacts sur les milieux naturels du projet à un stade AVP), faisabilité et entretien des ouvrages.

Concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, en 2018 le conseil d'administration a approuvé le 11eme programme d'aide : adaptation au changement climatique, reconquête de la qualité des milieux et solidarité rural/urbain sur le volet AEP.

Pour la Région, le plan d'intervention régional pour l'eau a été approuvé et se décline en 3 dispositifs d'intervention dont un dispositif pour la prévention et la réduction des risques d'inondation : éviter les drames humains, limiter les dommages et améliorer la résilience, financement d'action de sensibilisation.

Le Comité des financeurs de décembre 2018 a permis d'adapter plan de financement du PAPI en cours aux nouveaux programmes de l'AEAG et de la Région. Ainsi, sur le programme global on aboutit à -500 k€ sur le reste à charge pour le PLVG (6.8 M€), +600 k€ d'aide de la Région et -100 k€ d'aide de l'AEAG.

Le volume global des aides revues suite aux nouveaux programmes se présente comme suit :

- FPRNM : 8.1 M€ (réalisation à 50% du versement FPRNM (300k€ pour clôturer les travaux de l'Yse intermédiaire)
- AEAG : 530 k€
- Région : 950 k€ (sous réserve de valider le programme de travaux retenu sur gave de Cauterets + Gavarnie) (300 k€ initialement)

Bilan financier du PAPI

Dans la 4eme année du PAPI, le bilan financier montre que 65% des actions ont été engagées financièrement

Les axes 3 et 5 sont les plus en retard. Il s'agit de la gestion de crise et de la réduction de la vulnérabilité qui font partie des missions récemment confiées au nouveau chargé d'études du service Prévention des Inondations, Monsieur Benoît THOUARY, qui travaillera sur ces axes en 2019/2020.

Pour information, le dernier envoi de demandes d'aides au titre du FPRNM a été effectué en mai 2019 pour un montant global de 2M€ (Yse 700 000 €, acquisition 600 000 €, Bernazau 250 000 €, Gavarnie 350 000 €).

A ce jour le PLVG dispose de plus de 60 arrêtés au titre du PAPI pour une enveloppe globale de 6.5 M€ d'aides environ.

Quelques arrêtés post-crue subsistent (voir détail dans le diaporama) :

- pour l'Etat : 4 arrêtés post-crues BOP 122 et 2 arrêtés BOP 181 représentant 1 050 000 € à percevoir,
- pour la Région : 5 arrêtés en cours pour un montant à percevoir de 200 000 €

Proposition d'avenant n° 2 au PAPI

Au regard de l'état d'avancement actuel du PAPI et de la date d'échéance de la convention cadre au 31/08/19, il est proposé de :

- Prolonger le programme de 2 ans afin de se laisser le temps de finaliser les études en cours et élaborer le PAPI 2. Il faut garder à l'esprit que les crues de juin 2018 ont ralenti la mise en œuvre du PAPI car les efforts ont porté sur les travaux d'urgence l'année dernière. Par ailleurs, il faudra sûrement s'attendre à un ralentissement dans les prises de décisions politiques au printemps 2020 en raison des élections locales.
- Actualiser des opérations existantes pour mieux répondre au cahier des charges PAPI 3 (nécessité de produire les AVP et les dossiers d'autorisation environnementale des projets). Les modifications de montants sur ces actions seront faites selon les règles suivantes :
 - permettre l'inscription de travaux en PAPI 2 sur des actions d'études PAPI 1
 - régulariser les ouvrages hydrauliques
 - ne pas dépasser 10 % de l'enveloppe globale du PAPI initial

Au total, le PAPI Gave de Pau amont aboutirait à un programme de 6 ans en tenant compte des avenants. Le dossier d'avenant n° 2, dont le contenu est fixé dans la note de la DGPR de 2015, doit être déposé pour la fin août 2019.

➔ Suite à la présentation de ces éléments, Madame Maryse CARRERE invite l'assemblée à s'exprimer. Aucune remarque ou question n'est formulée et l'avenant est accepté à l'unanimité par le Comité GEMAPI.

Principales activités sur 2018

1) Retour sur les évènements de juin 2018

De nombreuses crues ont émaillé le printemps et le début d'été 2018 :

- Crue du Bastan le 22 janvier
- Départ d'une lave torrentielle sur le ravin du Pontis en février
- Crue du Rieutort en février
- Crue des torrents du Gave d'Azun les 07 et 21 mai et le 18 juillet
- Crue généralisée sur le bassin versant le 13 juin (T=10 ans sur Lourdes avec 400 m³/s)

Point sur les travaux engagés

Le coût engagé par le PLVG est de :

- 193 000 € HT sur le Barrada et le Cambasque / Gave de Cauterets / Gave de Pau
- 950 000 € HT sur les travaux du Bastan et l'Yse aval
- 9 600 € HT sur les travaux de Soum de Lanne
- 46 000 € HT pour l'amélioration des écoulements sur les affluents du Gave d'Azun
- 170 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de dépôt de Marsous

Le montant global des travaux post-crues 2018 s'élève à plus de 1.2 M€ HT.

Des dossiers de demandes au titre du fonds de solidarité ont été adressés aux services de l'Etat avec un taux dérogatoire de 80%. Des dossiers ont aussi été transmis à la Région pour bénéficier d'une aide à hauteur de 15% des montants engagés par le PLVG.

A ces travaux de réparation d'urgence, se sont ajoutées des interventions d'extrême urgence pour mise en sécurité des personnes et des biens. Ces interventions sont présentées par secteur :

- Boularic le 19 juillet avec dégravement du cours d'eau à l'intérieur du bourg (2500 m³ évacués), Rioutout avec création d'un merlon amont de protection et d'un merlon aval pour récupérer les eaux de la RD – Les travaux ont été effectués en partie en régie (embâcles et coupe d'arbres) et en partie par une entreprise
- Arrens-Marsous avec dégagement de la Coustette et du Lingé (intervention de la brigade verte sur le cours d'eau et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune pour le dégravement et l'aménagement de la traversée de Marsous)
- Gaillagos avec dégagement des ruisseaux des Broussets en amont et en aval du bourg
- Luz Esterre et Viella avec dégagement du Bastant et de l'Yse et protection d'urgence de la maison médicale, enrochements sur Esterre et Viella.
- Cauterets avec dégagement de la Moussousse suite à une lave torrentielle

Ces travaux d'urgence sont hors GEMAPI, pour les futurs évènements, ils relèveront de la compétence communale avec assistance technique du PLVG (dans la limite de ses propres moyens internes). La seule obligation du PLVG en situation de crue est celle relative à la surveillance et à l'anticipation des crues sur les ouvrages hydrauliques au sens du 3.2.6.0 de la nomenclature IOTA.

2) Réseau Hydrométéorologique

L'action 2-3 vise à développer un réseau de mesures hydrométéorologiques pour permettre d'acquérir des données hydrologiques et pluviométriques sur les têtes de bassin. Ces données sont disponibles en temps réel pour les élus et les techniciens du PLVG (surveillances des OH). Ces données seront également utiles pour accompagner les actions des plans communaux de sauvegarde.

A ce jour 3 stations hydrométriques ont été mises en place. Un pluviomètre et une station supplémentaire devraient être installés avant fin 2019 sur le bassin du Gave d'Azun.

3) Etude voie verte Actions 1-6 et 6-2 du PAPI

L'étude visant à vérifier la faisabilité de considérer la Voie Verte des Gaves comme ouvrage de protection a été attribuée à SUEZ Consulting pour un coût de 311 660 € HT avec un financement à hauteur de 80% (Etat, CRO, AEAG). Cette opération regroupe les deux actions 1-6 et 6-2 du PAPI. L'état des lieux ainsi que l'étude hydrologique ont été réalisés en 2018. Les mesures topographiques ont été finalisées début 2019, la modélisation 2D va permettre d'évaluer les zones inondables pour différentes occurrences de crue. A l'issue de cette analyse, un diagnostic du territoire sera dressé par le bureau d'études.

Il est à noter que de prestations similaires ont été confiées à Suez pour le dimensionnement des protections de berges sur le gave de Pau intermédiaire (arrêté post crue disponible).

4) Systèmes d'endiguement

Actuellement, deux études sont en cours pour étudier ou régulariser des ouvrages de protection, l'une sur Pierrefitte-Soulom, l'autre sur Lourdes.

L'étude pour le classement du système d'endiguement de Pierrefitte-Soulom doit permettre de définir et garantir un niveau de protection des ouvrages présents sur le cône de déjection du Gave de Cauterets. Pour cela une étude a été confiée à ISL/Hydrétudes pour un montant de 210 000 € HT. Opération financée par

l'Etat et la Région. Cette opération est financée par les actions 6-6 et 7-2 du PAPI, le deuxième comité de pilotage s'est tenu en juin dernier. A ce jour, les interventions suivantes ont été mises en œuvre :

- visites techniques approfondies des ouvrages
- pré diagnostic environnemental en anticipation du dossier cas par cas
- constitution du dossier d'ouvrage
- analyse hydromorphologique et hydrologique
- élaboration d'une stratégie foncière pour garantir entretien des ouvrages
- campagne topographique et élaboration d'un modèle hydraulique

L'étude de faisabilité pour définir le système de protection de la ville de Lourdes vise à déterminer des propositions de scénarios d'aménagements avec diagnostic hydraulique et géotechnique. Elle bénéficie du financement de l'Etat et de la Région. Les bureaux d'études Hydrétudes, Biotope et Sage sont en charge de cette étude pour un montant d'environ 90 k€ HT (hors géotechnie complémentaire). Cette étude est financée via l'action 7-2 du PAPI par l'Etat et la Région.

5) Etude Rieutort et Ruisseau Blanc Action 6.7 du PAPI

L'étude de faisabilité sur le Rieutort et le Ruisseau Blanc est actuellement réalisée par Artelia pour un montant de 77 110 € HT. Le financement est de 60% (AEAG, CRO, Etat).

Le conseil syndical du 20 juin 2019 a choisi de retenir le scenario n° V qui consiste à réaliser 3 ouvrages de ralentissement dynamique des crues en aval des ruptures de pente du Ruisseau Blanc et du Rieutord. Des aménagements pour l'amélioration des écoulements sont également prévus au niveau des bourgs de Jarret et d'Ayné. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 977 000 € HT.

Le Conseil s'est également prononcé sur le fait d'inscrire les études de maîtrise d'œuvre AVP et environnementale dans la proposition d'avenant au PAPI en cours. Selon le choix des élus et des analyses multi critères, les travaux pourraient être inscrits dans le PAPI 2.

6) Cauterets – Aménagements hydrauliques secteurs de Clavanté – Concé. Action 6.11 du PAPI

Les travaux sur le secteur de Clavanté Concé vont permettre de protéger l'aval de Cauterets, zone fortement impactée par les crues de juin 2013. Le montant des études de maîtrise d'œuvre s'établit à 184 000 € HT financés à 50% par le FPRNM.

La maîtrise d'œuvre est effectuée par Hydrétudes / Biotope et l'estimatif des travaux s'élève à 1.3 M€HT pour le secteur de Clavanté (PAPI 1) et 680 000 €HT pour le secteur de Concé (PAPI 2).

A ce jour, l'AVP a été présenté en réunion publique et le dossier d'autorisation environnementale va être déposé prochainement. Les travaux sont phasés en 2 temps : travaux sur le secteur de Clavanté amont et aval au second semestre 2020 sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires (élargissement à l'aval du camping, création d'un bras de décharge en rive droite, protection de berge en technique mixte jusqu'à la confluence avec le Bilou) et travaux sur Concé dans le cadre du PAPI 2 (protection de berge et élargissement sur la plaine de Concé).

7) Cauterets – Etude de faisabilité pour l'aménagement du Cambasque

Cette étude s'inscrit dans l'action 6-4 du PAPI : étude hydromorphologique et hydraulique du bassin versant du Gave de Cauterets.

Cette étude de faisabilité a été confiée à ONF RTM pour d'une part diagnostiquer les aménagements réalisés post crue 2013 sur le gave du Cambasque et d'autre part proposer des aménagements complémentaires pour améliorer le niveau de protection contre le risque d'inondation torrentielle.

La synthèse du diagnostic est le suivant :

- Tendance à l'incision généralisée du lit dans la traversée des enjeux -> nécessité de durcir le fond
- Risque de dépavage des tronçons amont
- Engravement massif à la confluence

La stratégie proposée et les échéances associées :

- Priorité 1 sous 3 ans : conforter les ouvrages existants et le lit afin de garantir leur résistance structurelle (éviter les affouillements de berges et limiter le risque de dépavage du lit)
- Priorité 2 sous 5 ans : améliorer les conditions d'écoulement notamment aux abords des ponts.
Les priorités 1 et 2 renforce un niveau de protection compatible avec une crue $Q_{50 \text{ ans}}$
- Priorité 3 sous 5 ans pour les études et 10 ans pour les travaux : réduire le potentiel d'engravement du lit par la mise en place de pièges à sédiments
La priorité 3 permet d'avoisiner un niveau de protection proche de la $Q_{100 \text{ ans}}$

Le Conseil Syndical s'est prononcé le 20 juin 2019 pour :

- Incrire les études de maîtrise d'œuvre et missions environnementales des aménagements proposés en priorité 1 et 2 à l'avenant au PAPI 1 en cours afin de pouvoir décider l'inscription des travaux correspondants dans le futur PAPI 2
- Incrire les études des aménagements proposés en priorité 3 dans le futur PAPI 2

8) Lourdes – Etude de faisabilité de pièges à embâcles en amont de Lourdes. Action 6.8 du PAPI

Cette étude serait phasée comme suit :

- Etat des lieux
- Mission géotechnique
- Elaboration de 3 scénarios : 1 piége, 2 piéges, solutions alternatives (prévention en amont pour limiter la formation d'embâcles)
- Tranche optionnelle : Définition du programme des travaux et rédaction du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux et le dossier de demande d'autorisation environnementale

L'estimation faite dans le cadre du PAPI était de 35 000 €HT avec un financement de 50 % FPRNM, et la Région Occitanie doit être sollicitée.

La 1ere consultation a été classée sans suite, et une nouvelle consultation est en cours

9) Lourdes – Travaux de sécurisation des berges du Gave de Pau à Soum de Lanne (Hors PAPI)

Le diagnostic avait mis en évidence un recul de berge en rive droite de 20 mètres en 60 ans.

Un risque de grand glissement était présent et la mise en sécurité des maisons et annexes était primordiale. Compétent en matière de GEMAPI en janvier 2017, le PLVG a mis tout en œuvre pour démarrer les travaux dès le mois de septembre 2017, ils se sont achevés en Avril 2018. Il s'agissait d'un confortement de la berge

par une enrochement sur 170 mètres linéaires et de génie végétal en haut de crête. Le montant de l'opération est de 1 400 000 €HT

Sont toujours en cours :

- les suivis faune flore
- le suivi des mouvements de terrain

Rappelons que le financement fonds Barnier initialement prévu pour ces travaux n'a pas été obtenu.

10) Cauterets – Pisciculture (hors PAPI)

Le PLVG était en délégation de maîtrise d'ouvrage pour la Fédération de Pêche sur cette opération.

Les travaux ont consisté en : pistes d'accès, réalisation d'un seuil en lit mineur avec prise d'eau, conduite, enrochement, déssableur, dégrilleur

Le montant total est de 590 000€ HT + 50 000€ de Moe

La Fédération de pêche était financée par : Fonds calamités agricoles, AEAG, Région, CD65, PNP.

Les ouvrages ont été rétrocédés à la fédération départementale de pêche des Hautes-Pyrénées.

11) Travaux de sécurisation de l'Yse 2018 - PAPI

Travaux d'enrochements, de pavage, de plage de dépôt intervenus de Septembre à Octobre 2018 entre la prise d'eau communale et la RD 921 pour un montant de 1.7 M€HT aidés à 50 % par le FPRNM.

La maîtrise d'œuvre était assurée par Suez, la conduite d'opération par la CACG et les travaux réalisés par LBTP/FFT/SBTP.

12) Poursuite des travaux de sécurisation de l'Yse 2019 – 2023 – PAPI 1

Les travaux de démolition du bâtiment des Charmilles sont prévus entre 2019 et 2020 après avoir retenu un maître d'œuvre spécialisé (présence d'amiante). Mêmes entreprises intervenantes que l'action précédente.

13) Etudes de faisabilité Yse aval - PAPI

Cette étude confiée à EGIS / RTM pour un montant de 72 762 €HT financé à 50 % par le FPRNM concerne l'aménagement du cône de déjection de l'Yse en aval de la RD 921.

3 scenarios ont été étudiés et le Conseil syndical du 20 juin 2019 a validé l'étude de faisabilité et le scenario 3 « entonnoir » estimés à 1 670 000 €HT. En 2019, est prévu le lancement du marché de maîtrise d'œuvre et des missions d'études annexes.

14) Etudes de faisabilité Yse amont - Calamité

Cette étude confiée à EGIS / RTM pour un montant de 71 442 €HT financé à 62 % par le BOP 122, 18 % par le BOP 181 et 6 % par la Région concerne l'aménagement d'une plage de dépôt en amont de Luz. 3 scenarios ont été étudiés et la solution optimale est le scenario 1 qui consiste en une plage de dépôt située à 200 m en amont du pont de Villenave. Le Conseil syndical du 20 juin 2019 a validé l'étude de faisabilité et le scenario 1

estimé à 3 954 000 €HT. En 2019, est prévu le lancement du marché de maîtrise d'œuvre et des missions d'études annexes.

15) Etudes techniques et réglementaires Bernazau / Heas / Gavarnie

Les études sur Bernazau, Héas et Gavarnie visant l'amélioration des écoulements et la protection des enjeux sont en cours pour un coût de 117 135 € HT (Bernazau/Héas) et 90 492 € HT (Gavarnie). Les AVP ont été repris à la suite de nombreux avis des services instructeurs : loi sur l'eau, environnement, paysage, Grand Site, Natura 2000, Architecte des bâtiments de France, Fédération de pêche... Les ACB pour les travaux de Gavarnie et du Bernazau ont été réalisées, l'estimation de France Domaine est en cours pour Gavarnie et les dossiers réglementaires seront produits et déposés pour fin 2019.

16) Appel à projet Phusicos

L'objectif de cet appel à projet est la réduction des risques naturels hydrométéorologiques via des solutions naturelles et transférables. Son financement est de 60 % par la Communauté Économique Européenne.

Les travaux envisagés se situent sur deux secteurs distincts :

- Gave de Gavarnie en aval de la confluence avec le Bastan sur la commune de Sassis (déplacement d'un enrochement)
- Bastan : accompagnement du Bastan dans la reconstitution d'un pavage naturel en aval du pont de Betpouey

17) Projet de recherche sur le lac des Gaves présentée par Madame Rabab YASSINE

Evolution du tronçon du Lac des Gaves au fil des crues

Concernant l'évolution du tronçon du lac des Gaves au fil des crues, les photographies aériennes de 2006-2016 et de 2016-2019 montrent une augmentation de la superficie des bancs sédimentaires, une destruction partielle de la végétation et de l'ancien merlon de la SHEM. Cela indique des apports solides considérables lors de la crue de juin 2018.

Evolution de la bande active

Quelques exemples de résultat sont présentés :

► Evolution de la bande active sur le Gave de Gavarnie

L'analyse de l'évolution de la largeur de la bande active a été réalisée tous les 20 m sur plusieurs tronçons alluviaux du Gave de Gavarnie en partant de l'amont (secteur de la Prade) jusqu'à la confluence avec le Gave de Cauterets. L'indicateur permet de témoigner de la fourniture sédimentaire à plusieurs périodes, les graphiques représentatifs s'appellent des « boites à moustache ».

L'exemple présenté concerne le secteur de Saligos en aval immédiat de la confluence avec l'Yse et le Bastan ; il s'agit d'un des secteurs les plus impactés par la crue de 2013.

Le graphique indique une tendance à la diminution de la surface de la bande active entre 1948 (post-crue de 1937) et 2001 dans un premier temps qui peut être traduite par une tendance au tarissement sédimentaire expliquée par une diminution des événements hydrologiques extrêmes.

A contrario, de 2001 à 2013, on constate un élargissement de la bande active et donc une fourniture sédimentaire plus importante, ce qui explique la quantité de matériaux considérable observée lors de la crue de 2013

Enfin de 2013 à 2016, on observe une légère diminution de surface de la bande active s'expliquant par les travaux de protection et l'absence d'événement majeur sur cette période.

► Evolution de la bande active sur le Gave de Cauterets

La même analyse est faite sur le Gave de Cauterets depuis le secteur du Marcadau jusqu'à la confluence avec le Gave de Pau : 6 zones analysées.

Le secteur présenté est celui de la plaine de Concé : même tendance observée et élargissement très important immédiatement après la crue de 2013 (ce qui explique les dégâts importants observés sur cette zone).

► Evolution de la bande active sur le Gave de Pau sur le tronçon du Lac des Gaves

En amont du seuil de Préchac : même analyse mais on observe beaucoup de fluctuations sur ce tronçon certainement dues aux extractions de sédiments variables d'une année à l'autre.

En aval du seuil de Préchac on observe plutôt une tendance à la rétraction de la bande active au fil des années n'arrivant pas à être compensée par les effets de la crue de 2013. Cette tendance peut s'expliquer par les extractions de matériaux et la mise en place du seuil de Préchac.

Evolution de la surface des bancs sédimentaires

Des graphes montrant l'évolution de la surface des bancs sédimentaires sont ensuite présentés. L'analyse de la surface des bancs sédimentaires est un indicateur intéressant pour témoigner de la disponibilité sédimentaire au fil des années. L'indicateur étudié sur les 3 cours d'eau aux différentes zones étudiées montre que les effets de la crue de 2013 sont visibles sur tous les jeux de données à travers une augmentation considérable de la surface des bancs. Il peut donc en être déduit que nous sommes toujours en période de réajustement post-crue car nous pouvons observer que les cours d'eau ne se sont pas encore totalement stabilisés à la suite de la crue de 2013. La crue de 2018 n'a pas arrangé les choses et a fortement sollicité les lits de ces cours d'eau.

Schéma conceptuel – Illustration des processus à quantifier

Un schéma conceptuel est présenté, illustrant les différents objectifs de la thèse :

- quantifier les débits solides provenant des deux sous bassins versants des Gaves de Cauterets et de Gavarnie
- intégrer cette information dans le sens où il s'agira des volumes susceptibles d'être piégés dans le Lac des Gaves annuellement
- prendre en compte cette donnée dans le dimensionnement d'une solution de restauration adaptée.

Reconstitution du stockage sédimentaire dans le lac des Gaves

Les données bathymétriques de la CATER et du PLVG ont permis de reconstituer le stock sédimentaire ayant fluctué au fil des années. Cette donnée est intéressante pour estimer les volumes de matériaux transportés annuellement.

L'estimation a été effectuée à travers la superposition de profils bathymétriques à différentes périodes.

Stockage sédimentaire dans le Lac des Gaves

Ce qui nous a mené à ces volumes correspondant au volume total charriage + suspension.

La moyenne annuelle de sédiments arrivant au Lac des Gaves peut donc être estimée à environ 25 000 m³.

Estimation du charriage

L'estimation a été faite grâce à la récupération des données relatives au curage de la grille capturant les matériaux en amont du seuil de Beaucens. On peut considérer que ces volumes correspondent au volume de matériaux transportés par charriage : 2758 m³/an sont estimés ce qui correspond à environ 11% du transport total (valeurs conformes à ce qu'on peut trouver dans la littérature concernant des ouvrages similaires).

Calcul du transport solide

Les données présentées préalablement ont été utilisées pour la calibration et la validation des calculs du transport solide.

Un exemple est présenté : profil en travers en amont immédiat du seuil de Beaucens → correspondant aux entrants dans le Lac des Gaves. Les meilleurs résultats sont obtenus (score le plus proche de 100) avec les formules de : Lefort, Recking (2013) et Smart Jaeggi.

Modélisation participative

La thèse vise à apporter des connaissances sur la sensibilité du cours d'eau et sa réaction à de futures potentielles actions de restauration. Deux ateliers participatifs réunissant des représentants élus, acteurs de l'eau et usagers ont déjà eu lieu en avril et juin. Ils doivent favoriser une approche participative visant à explorer les problématiques identifiées par les différentes parties prenantes sur le système du Lac des Gaves ainsi que les principaux facteurs qui selon eux, seraient responsables de l'état actuel du LDG. Le but est également de couvrir tous les domaines impliqués dans ce projet, de faire participer les acteurs, de leur faire prendre connaissance des différents points de vue existants et des challenges pouvant être rencontrés dans ce type de projet permettant d'aboutir à des solutions partagées.

La thèse devrait être soutenue dans le courant du 1er trimestre 2020 et permettra de hiérarchiser les paramètres d'influence à prendre en compte pour garantir la sécurité des biens et des personnes tout en garantissant un rééquilibrage du Gave de Pau sur un périmètre défini.

18) Projet O²H des gaves

Le PLVG porte un projet innovant d'Observatoire et Outil de gestion de l'Hydromorphologie des Gaves (O²H) avec des partenaires privés (EDF, TETRAEDRE, OGOXE-OGOXI) et scientifiques (ENIT, IMFT, IRSTEA). Ce projet, né en réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'eau « Villes et territoires résilients », vise à mieux comprendre la dynamique sédimentaire du bassin du Gave de Pau amont et concevoir des outils d'aide à la décision reproductibles sur d'autres territoires.

Le projet bénéficie d'un budget de 500 000 € HT avec 40 à 70 % de financements de l'Agence de l'Eau. Un premier COPIL a eu lieu le 24 mai dernier afin de présenter les objectifs révisés à la suite de journées de terrain organisées en avril et aux travaux de Rabab YASSINE dans le cadre de sa thèse. En 2019 l'accord de consortium devrait être signé et l'instrumentation et les 1ères mesures sont prévues à partir de l'automne 2019.

19) Réduction de vulnérabilité du bâti. Actions 5.1 et 5.3 du PAPI

L'objectif de ces actions est de réaliser des diagnostics de bâtiments visant à préconiser une stratégie consistant à empêcher la pénétration de l'eau ou atténuer ses effets dans le bâtiment (travaux ou achat de dispositifs).

Les mesures à prendre peuvent être temporaires (batardeaux, barrières mobiles...) ou permanentes (occultation des voies pénétrantes, rehausse des équipements électriques, modification de la nature des sols et murs...).

Le budget estimatif pour ces 2 actions est de 210 000 € avec 70 % d'aides (50 % Etat et 20 % Région).

La mission sera confiée à une architecte (6 mois à partir de septembre 2019) :

- Dresser un état des lieux des solutions mises en œuvre sur le territoire pour réduire la vulnérabilité du bâti
- Réaliser des diagnostics sur des enjeux identifiés avec le PLVG
- Déterminer les besoins sur le territoire par type d'enjeux

Il est à noter que les travaux de réduction de la vulnérabilité sont éligibles à 80% pour les particuliers à condition que les diagnostics aient été réalisés par une collectivité dans le cadre d'un PAPI.

Perspectives 2019 - 2021

1) TRI de Lourdes

La Commune de Lourdes pourrait être considérée comme un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI). L'Etat a mandaté le bureau d'études Suez afin de produire les cartographies correspondantes à des événements fréquent/moyen/rare d'ici fin d'été

Les phases prévisionnelles sont les suivantes :

- Automne 2019 : avis des préfets de bassin
- Fin 2019 : arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin pour acter l'actualisation de la cartographie des TRI.
- Fin 2019 / début 2020 : consultation du public
- Fin 2021 : arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin sur le nouveau PGRI (la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation correspondrait alors au démarrage du deuxième PAPI)

2) Clarification de la compétence GeMAPI

Le PLVG travaille actuellement à la définition précise des contours de la GeMAPI afin de déterminer ce qui relève ou non du champ de compétence .

Plusieurs thèmes sont concernés :

- La gestion de crise et la défense active contre les inondations
- L'entretien des ouvrages type grille à matériaux en amont de ponts
- L'identification des ouvrages de protection relevant ou non de la GeMAPI
- Le coût de l'entretien des ouvrages (maîtrise foncière + interventions) et plus globalement de la GeMAPI
- La gestion des embâcles
- L'entretien courant de la ripisylve
- Le cas des laves torrentielles et des ouvrages de correction active

Il s'agit pour le PLVG de sécuriser son budget, ses interventions et de faciliter les relations avec les membres afin de clarifier le domaine d'intervention de chacun.

La stratégie du PLVG repose sur :

- Une mission confiée à son AMO sur cette question
- La publication d'un bulletin d'info GeMAPI (distribution en 23 000 exemplaires)
- Des réunions de concertation avec les élus et techniciens des EPCI membres et du SMAA pour favoriser une homogénéité du SOCLE sur les bassins versants du Gave de Pau amont et de l'Adour amont
- La révision des statuts et l'élaboration d'un SOCLE pour fin 2019

3 CONTRAT DE RIVIERE

Hélène Sazatornil, responsable du service Milieux Aquatiques et animatrice du Contrat de rivière, présente les actions menées en 2017 et les perspectives de travail de 2018.

Comme indiqué lors du 1^{er} Copil GeMAPI de 2017, plusieurs comités techniques ont été créés afin de travailler sur des dossiers spécifiques et préparer les copils. Ils sont constitués de personnes issues des collèges de l'Etat, des usagers et des collectivités et concernent : le réseau qualité (comité déjà existant depuis une dizaine d'année), le plan de gestion des cours d'eau, le contrat de rivière et le PAPI. Ces 4 comités ont été réunis ce début d'année. De plus, le PLVG a mis en place depuis cette année des commissions thématiques dont l'une traite des projets liés à la GeMAPI. Cette commission est composée d'élus et différents partenaires peuvent y être conviés selon les sujets traités.

Les principales actions menées en 2017 présentées en séance sont résumées par volet.

VOLET A - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Concernant le volet « Amélioration de la qualité des eaux », l'année 2017 est marquée par le report de plusieurs projets d'assainissement, faute de confirmation des financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). Ainsi les projets de Gaillagos, Arcizan, Gavarnie et Agos-Vidalos sont reportés à 2019 ou 2020.

Les travaux sur Juncalas et Aspin ont été repris par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en 2017. Les travaux de construction de la station d'épuration de Juncalas sont en cours et les usagers auront ensuite deux ans pour se raccorder.

La commune de Lourdes a lancé une étude sur le suivi des déversoirs d'orage. L'objectif principal est de savoir si la gestion en temps réel du système d'assainissement est envisageable et avec quels bénéfices potentiels pour LIMITER L'IMPACT SUR LE GAVE DE PAU. Il s'agit de mesurer en continu les paramètres turbidité et conductivité permettant en temps réel de calculer les concentrations en DCO, MES et azote dans le système d'assainissement pour :

- Mieux comprendre le système et ainsi limiter les flux déversés les plus polluants,
- Evaluer la conformité du système,
- Optimiser les actions d'amélioration de la collecte et du traitement.

Ce projet d'une durée de 2 ans (avril 2017 à mars 2019) est réalisé avec le soutien financier de l'AEAG.

Concernant la mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents non domestiques, la commune d'Argelès-Gazost a signé un accord-cadre avec l'AEAG. L'objectif est d'équiper environ 25 d'établissements, essentiellement des hôtels/restaurants, en dispositifs de prétraitement afin de limiter les rejets de graisse pouvant engendrer des dysfonctionnements dans les réseaux d'assainissement collectifs. Les diagnostics ont été réalisés en 2017 par la CCI et la CMA ; les travaux seront réalisés en 2018.

Concernant la réduction des produits phytosanitaires non agricoles, un travail d'information a été mené à destination des élus du territoire. En parallèle, un recensement des besoins dans ce domaine a été réalisé par l'AEAG, le CPIE de Bagnères et le PLVG. De plus, une réunion a été organisée avec la participation du CPIE afin de rappeler les obligations réglementaires et les dispositifs financiers disponibles. Lors de cette

réunion, 15 communes étaient présentes et seule une d'entre elles, Agos-Vidalos, a fait appel à l'accompagnement proposé par le CPIE sur la mise en place d'un plan de désherbage.

Concernant **l'arrêté de fermeture des mines de Pennaroya**, un recours gracieux a été réalisé début 2017 par les collectivités concernées dont le PLVG. N'ayant pas abouti, un recours en contentieux est en cours, porté par le Département avec le soutien des autres collectivités.

VOLET B1 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Ce volet concerne essentiellement la mise en œuvre du plan de gestion des cours par le PLVG qui a pris la compétence GeMAPI par anticipation au 1^{er} janvier 2017.

Dans ce cadre, en 2016, le PLVG a répondu à plusieurs appels à projet dont celui intitulé « Valorisons et restaurons les zones inondables » lancé par l'AEAG et qui concerne la **renaturation du Lac Vert**. L'objectif est la préservation et la restauration de l'état et du fonctionnement du Gave en « restituant » une 10aine ha de zones humides et de lit mineur au Gave. Plusieurs réunions de concertation avec les élus, les propriétaires, les partenaires ont eu lieu. De plus, un important travail sur la gestion foncière a été réalisé avec notamment France Domaines et la Fondation des Pêcheurs. En parallèle, afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de restituer ce site au Gave de Pau, plusieurs études sont en cours. La première est réalisée dans le cadre du PAPI ; il s'agit d'étude hydraulique et d'analyse multicritère pour évaluer l'intérêt de considérer la Voie Verte des Gaves comme un ouvrage de protection contre les crues et pour définir les champs d'expansion des crues fonctionnels sur les communes en amont de Lourdes. La seconde est plus spécifique au Lac Vert est doit définir les aménagements permettant de renaturer le Lac Vert en espace de mobilité et/ou champ d'expansion des crues afin d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique du Gave et réduire les effets négatifs des crues sur les communes situées en aval jusqu'à Lourdes. Mme Sazatornil laisse la parole à M. Leroy-Warnier, Directeur de la Fondation des pêcheurs (dont le nom statutaire est Fondation 3P) pour présenter sa structure et l'intérêt qu'elle a pour le Lac Vert. La Fondation des pêcheurs a été créée fin 2016 par les pêcheurs de loisir en eau douce pour œuvrer à la préservation des milieux aquatiques et humides. Les pêcheurs sont en bonne position pour accomplir ce travail car nombreux (1,4 millions), détenteur d'une réelle expertise, et présent sur tout le territoire. Reconnue d'utilité publique par l'État, la Fondation est financée par les associations de pêcheurs ainsi que par les dons des particuliers et le mécénat d'entreprise. La Fondation acquiert des sites comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides pour en restaurer les fonctionnalités écologiques si besoin, les préserver, et pour y faire découvrir la richesse et la fragilité des milieux humides au grand public, notamment à travers l'enseignement d'une pêche responsable. De manière générale, la Fondation permet et encourage sur ses sites toute activité ou usage respectueux de la biodiversité et compatible avec la vocation première desdits sites (autres loisirs, mobilités douces, activités économiques). Ainsi la Fondation a pour but de créer des lieux de découverte, d'échange et de partage en lien avec la biodiversité des milieux aquatiques, et non des sanctuaires où l'homme n'a pas sa place. La gestion des sites est confiée aux Fédérations départementales de pêcheurs, ces dernières étant tenues de mobiliser les compétences d'autres acteurs locaux pour assurer les missions pour lesquelles elles ne sont pas compétentes (gestion des habitats terrestres en particulier). Le site du Lac vert a toutes les qualités pour contribuer à l'accomplissement de l'objet de la Fondation, et la Fédération de pêche des Hautes Pyrénées est désireuse d'œuvrer avec la Fondation à la restauration et à la valorisation du site. La Fondation est donc prête à envisager l'acquisition du Lac Vert si le projet retenu par les élus du PLVG est compatible avec ses objectifs. Les représentants de la Fondation se tiennent à disposition des élus du PLVG pour envisager avec eux l'avenir du site.

Le PLVG a également répondu à d'autres appels à projets sans être retenus et a poursuivi sans travail de définition d'un espace de mobilité sur les Gaves. La plupart des communes riveraines du Gaves de Pau (Soulom à St Pé de Bigorre) a délibéré pour valider un tracé et des règles de gestion durant l'année 2017. Ce travail a été reporté sur les bassins de Cauterets (dans l'attente de résultats d'études en cours) et de Gavarnie (travail prévu en 2018).

En parallèle, le PLVG a accompagné la commune d'Argelès-Gazost dans un projet de **restauration de la continuité écologique sur le Gave d'Azun** (effacement de seuil). L'étude et l'avant-projet ont été réalisés en 2017 et un premier dossier déposé auprès des services instructeurs fin mars 2018. Par ailleurs, EDF et la Fédération de pêche 65 ont tous deux des projets en cours pour améliorer la continuité écologique sur le Gave d'Azun.

Concernant le **Lac des Gaves**, divers dossiers ont été travaillés durant l'année 2017 entre la SHEM, le PLVG et les services de l'Etat ; ils se poursuivent en 2018. Alors que les travaux de démantèlement des

installations hydroélectriques ont été réalisés, les travaux de sécurisation et de restauration de la continuité écologique et de la navigation devraient reprendre d'ici cet été.

Afin de mettre en œuvre le PPG, le PLVG dispose de deux techniciens rivière et d'une régie travaux, appelée Brigade verte, constituée d'une vingtaine d'agents dont un atelier chantier d'insertion. Cette Brigade réalise notamment les travaux de gestion de la végétation, des embâcles et des espèces indésirables. Dotée de compétence techniques de cordistes et grimpeurs, la Brigade réalise également des travaux d'abattage et de démontage d'embâcle en situations difficiles notamment en secteur torrentiel. En parallèle de cette régie, le PLVG a fait appel à des prestataires pour entreprendre certains travaux du PPG. Ainsi, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVB) intervient sur le bassin de Gavarnie sur la végétation, les embâcles et les espèces indésirables. De plus, le groupement Soares-Sanguinet est amené à travailler sur l'ensemble du bassin pour traiter la végétation difficile à l'aide de matériels spécifiques ou réaliser des travaux de terrassement afin de réouvrir des bras du Gave, supprimer des obstacles au sein de l'espace de mobilité... Enfin, la société Gave Sauvage poursuit la collecte des déchets flottants piégés dans les paniers situés en aval du Lac des Gaves. Le bilan des travaux avec des exemples de chantier est présenté.

Les travaux du PPG sont mis en œuvre par le PLVG sur des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire privés. Aussi, un arrêté portant déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la loi sur l'eau, autorise le PLVG à réaliser les travaux à la place des propriétaires riverains jusqu'en 2018. Un nouveau dossier d'autorisation environnementale est en cours de rédaction afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre du PPG après 2018.

Concernant les espèces indésirables, un plan de gestion a été élaboré en 2017 et est actuellement mis en œuvre dans le cadre du PPG. Initié en 2016 par le PLVG avec un inventaire de l'état de colonisation des principaux cours d'eau du bassin, ce plan a été finalisé en 2017 sur 4 espèces cibles : Buddléia, Balsamine, Renouée et Acacia. Pour éviter tout risque de dissémination et améliorer l'efficacité d'action, une autorisation de brûlage des produits de coupes d'invasives a été octroyé au PLVG par arrêté préfectoral, assorti de prescriptions, pour la durée du PPG. Déjà bien implantées sur le bassin, l'objectif n'est pas de les éradiquer mais plutôt de limiter voire stopper leur progression notamment sur les parties amont afin favoriser le développement des espèces locales.

VOLET B4 - PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Plusieurs collectivités ont répondu à l'appel à projet lancé par l'AEAG « Protection des captages et qualité bactériologique de l'eau distribuée ». Toutes ont été retenues et bénéficiées d'un financement à 80%, sauf Peyrouse qui ne pouvait respecter les délais d'engagement des travaux au 31 mai 2018. La commune poursuit néanmoins ses projets et pourra bénéficier des aides classiques de l'Agence.

VOLET B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE AU GAVE DE PAU

En partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Nay, le PLVG s'est engagé dans la définition d'une stratégie partagée et raisonnée visant une mise en tourisme progressive de la filière Eaux-vives sur le Gave de Pau jusqu'à l'itinérance nautique, en lien avec les atouts des territoires traversés. Cette stratégie comprendra aussi bien un volet lié au développement de l'offre touristique et de loisirs autour de la filière Eaux-vives, qu'un volet d'aménagements et équipements pertinents. L'année 2017 a été consacrée au montage du groupement de commande entre les deux collectivités et l'élaboration du cahier des charges de l'étude lancée début 2018. Sur la base du scénario retenu, les aménagements et la mise en tourisme feront l'objet d'une proposition programmatique avec chiffrage, proposition de phasage (court, moyen et long termes) et précision de la maîtrise d'ouvrage.

VOLET C - ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

La prise de la compétence GeMAPI par le PLVG s'est accompagnée du transfert d'une trentaine d'agents qui travaillaient déjà sur le territoire au sein des collectivités compétentes avant 2017. Ainsi, le pôle « environnement » du PLVG a été organisé en deux services :

- Pôle Prévention des Inondations,
- Pôle Gestion des milieux aquatiques.

L'année 2017 a été largement consacrée à l'organisation de ces nouveaux pôles et de leur interconnexion. Ainsi, un important travail d'équipe, au sein du pôle GeMA mais aussi avec le pôle GePI, s'est logiquement mis en place et permet d'assurer une cohérence d'action sur le bassin avec le double objectif qu'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Concernant le **petit cycle de l'eau**, le travail de réflexion sur l'amélioration de la gouvernance relative à l'eau et l'assainissement mené en 2015 et 2016 par le PLVG a permis de recenser de nombreuses données sur les services d'eau et d'assainissement du bassin. Ces données pourront servir à la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui devraient lancer des études stratégiques de transfert de compétence prochainement, selon les avancées réglementaires.

Enfin, le PLVG a participé à l'**étude Adour 2050** portée par l'Institution Adour qui envisage les impacts des changements et des évolutions du territoire sur l'eau et milieux aquatiques des bassins de l'Adour et des côtières basques, à l'horizon 2050. En définissant un cadre global de référence, l'étude aura pour vocation de devenir un outil d'aide à la décision, notamment pour accompagner les démarches de planification sur le territoire.

Le programme prévisionnel du Contrat de rivière 2018 est présenté. Les principales actions sont :

- La poursuite des projets en cours : Lac Vert, effacement du seuil sur le Gave d'Azun, espace de mobilité, mise en œuvre du PPG et finalisation du dossier réglementaire, étude eaux-vives...
- Evaluer l'efficacité du dispositif expérimental des paniers filtrants,
- Participer au nouvel état des lieux 2019 des masses d'eau,
- La mise en place d'un référentiel d'intervention relevant ou pas de la compétence GeMAPI,
- Lancer la réflexion sur l'élaboration d'un SAGE Gave de Pau.

Synthèse des discussions :

M. Boniface, Président du syndicat des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des gaves, fait état, pour le compte des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des Gaves, de la problématique économique depuis les crues de 2013. Il rappelle la fermeture à la navigation du Gave de Pau en amont du Lac des Gaves ce qui réduit les parcours et les rend moins attractifs. Il s'interroge sur les délais de réalisation des travaux de restauration de la navigation au niveau du Lac des Gaves. L'activité eaux vives représente une cinquantaine d'emplois sur le bassin Gaves. Les socioprofessionnels se sont regroupés pour faire porter leurs voix via le syndicat des professionnels des sports d'eaux vives des vallées des gaves. L'ensemble des professionnels a une grande connaissance du territoire et des milieux. Ils assurent avec pédagogie une sensibilisation à l'environnement lors de leurs prestations. De plus, ils ont activement participé à l'enlèvement des déchets après les crues. Plusieurs spots internationaux d'eaux-vives sont présents sur le bassin des Gaves, situés à proximité de Pau (stade eaux vives), d'où l'importance d'assurer une activité à la hauteur sur les Gaves.

M. Vinuales entend l'inquiétude des professionnels et reconnaît toute l'importance de cette activité mais précise que le PLVG exerce la compétence GeMAPI et ne dispose pas de compétences dans le tourisme.

Mme Carrère rappelle le risque important de capture de la rivière artificielle et les risques associés (changement du lit du Gave, route départementale, sécurité...). Elle souligne que les travaux portés par la SHEM ont été discutés avec le PLVG et les services de l'Etat. Ils sont proportionnés aux enjeux et adaptés au contexte transitoire dans l'attente des résultats de l'étude de la thèse (pas d'aménagements lourds et couteux). Elle indique également l'importante implication des collectivités dans le traitement des déchets et des travaux de reconstruction suite aux crues. La compétence GeMAPI permet l'intervention pour la préservation des milieux et la prévention des inondations dans le cadre de l'intérêt général et de l'urgence. En dehors de ces cas, le PLVG ne peut intervenir sur les cours d'eau. Ainsi, comme l'indiquait M. Vinuales, le PLVG n'est pas compétent sur le volet touristique lié aux Gaves. Nous portons actuellement une étude sur la filière eaux-vives car il s'agit d'une étude stratégique sur un large linéaire de cours d'eau mais ce n'est pas le PLVG qui réalisera par la suite les travaux d'aménagement mais les collectivités compétentes.

Mme Lamachère, SHEM, confirme les propos de Mme Carrère. La SHEM est consciente de l'urgence d'intervenir pour finaliser les travaux de sécurisation du Lac des Gaves et s'inquiète du risque de fonte des neiges et de la montée des eaux. Elle précise que le dossier réglementaire relatif à ces travaux a été déposé en juillet 2017 mais qu'il n'a été validé en CODESRT que le 19 avril dernier.

M. Dantin indique que le PLVG a la possibilité d'intervenir pour garantir la sécurité des engins nautiques en prenant un item de l'article L. 211-7 du code de l'environnement hors GeMAPI.

Mme Carrère précise que l'exercice des items hors GeMAPI relève d'une volonté politique et qu'à ce jour le PLVG s'est acquit de façon anticipée de la compétence GeMAPI obligatoire afin de répondre aux objectifs de sécurisation des biens et des personnes et de préservation des milieux aquatiques ; objectifs prioritaires suite aux évènements de 2012 et 2013. Le PLVG n'est à ce jour pas compétent sur les autres items de l'article L. 211-7 du code de l'environnement hors GeMAPI.

Les représentants Eaux vives demandent à être associés aux travaux en rivière dès les phases amont afin que l'exercice de leur activité soit pris en compte dans la conception et la réalisation des travaux.

Mme Carrère précise que les travaux les plus importants sont soumis à enquête publique avec des articles dans la presse, des affichages... De plus, les phases travaux sont menées avec une large concertation des acteurs locaux et les propriétaires.

M. Lisch, DDT65, précise que les socio-professionnels ne sont pas sollicités lors de l'instruction de dossiers réglementaires associés aux travaux en rivière.

M. Fourcade, maire de Ger, précise que chaque structure concernée par des dégâts doit payer ses travaux. Ainsi, il fait remarquer que lors de la crue de 2013, les terrains et équipements de sa communes ont été largement dégradés et les activités sportives associées (football, tennis) fortement perturbées. Les travaux de réparation ont été pris en charge par la commune et non par le syndicat de rivière ; cela doit être de même pour les autres activités sportives ou de loisirs.

4 NATURA 2000

Claudia Etchecopar Etchart, animatrice Natura 2000 du site « Gave de Pau et de Cauterets (et gorges de Cauterets) présente les actions réalisées en 2017 et celles prévues pour 2018.

Actions réalisées en 2017

Continuité écologique :

Opération coordonnée Gave de Pau et Nès :

Le Gave de Pau et le Nès sont classés en liste 1 et 2. Publiée par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2013, la liste 2 identifie les cours d'eau ou partie de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments. Elle impose la mise en conformité des ouvrages existants et régulièrement autorisés (avec obligation de résultats) sur ces cours d'eau. Il faut que les dossiers de demande d'autorisation de travaux soient déposés au 9 novembre 2018. Les pétitionnaires ont ensuite 5 ans pour réaliser les travaux. L'objectif de mise en œuvre d'une opération coordonnée est de faciliter le rétablissement de la continuité écologique sur des portions significatives de cours d'eau en apportant un appui technique, administratif et financier aux maîtres d'ouvrages.

La démarche implique plusieurs acteurs :

- Exploitants ;
- Services de l'Etat (DDT/AFB) : contrôle, d'instruction et accompagnement technique ;
- Agence de l'Eau Adour Garonne : soutien financier,
- PLVG : animation de la démarche : coordination, relai entre les différents acteurs, appui administratif.

Les espèces visées par la mise en conformité sont : saumon atlantique, truite de mer, truite fario et anguille.

Cette opération concerne environ 25 km de cours d'eau et 9 ouvrages : entre Pierrefitte et Lourdes sur le gave de Pau (centrales des Couscouilletts à Vizens) ainsi que l'aval du Nès (centrales de Lugagnan et Saint Créac). A travers la convention Agence de l'Eau, les propriétaires s'engagent sur des travaux réalisés fin 2021. La convention Agence de l'eau est en cours de signature. Actuellement la plupart des usines sont déjà équipée pour la montaison et la dévalaison des poissons mais ne sont ni optimum ni conforme. A ce jour, l'état d'avancement est hétérogène suivant les ouvrages : la centrale des Couscouilletts a déjà réalisé les travaux. Les autres centrales en sont au stade de l'étude de diagnostic partagé, à la définition des scénarios ou ont déposé leur dossier et sont en attente de l'instruction. Suite aux travaux chaque usine devra être en conformité pour la montaison et la dévalaison des poissons.

Continuité écologique sur le gave de Pau

Sur le bassin de l'Adour, les actions concernant la continuité écologique ont fortement augmenté selon le COGEPOMI. Le même type d'opération de mise en conformité est prévu sur l'ensemble du gave de Pau dans les années à venir. Une vingtaine d'ouvrages sont concernés, en aval, dans le département des Pyrénées Atlantiques pour améliorer la continuité écologique. Trois ouvrages n'ont cependant toujours pas rejoint la démarche de mise en conformité de la continuité écologique.

Etat de la population de saumon sur le gave de Pau

Les suivis réalisés par Migradour (pêche électrique, suivi de l'activité de reproduction, stations de contrôle vidéo à Castetarbe et Artix) montrent une constante progression de la population de saumon atlantique sur le gave de Pau notamment grâce à l'effort d'alevinage. 1200 saumons ont été vus à la station de contrôle vidéo d'Artix en 2017 (contre 800 en 2015 et 400 en 2016). Il faut donc maintenant favoriser l'accès jusqu'aux frayères, principalement en amont de Nay, pour améliorer la reproduction naturelle du saumon. Les travaux de mise en conformité pour la continuité écologique vont dans ce sens.

1) PAEC 2017-2018

Un programme agro-environnemental et climatique a été déposé et validé par l'administration sur le territoire des gaves de Pau et de Cauterets pour 2017 et 2018. Le travail d'animation de ce projet pour accompagner les agriculteurs à s'engager dans des mesures agro-environnementales a été confié à la chambre d'agriculture 65. Les mesures proposées dans ce programme concernent les prairies, les zones humides et les linéaires (haies, ripisylves, fossés, rigoles).

En 2017, il n'y a pas eu d'engagements pris. En effet, la plupart des agriculteurs potentiellement intéressés étaient engagés jusqu'en 2018. En 2018, le programme visera essentiellement au renouvellement des contrats arrivés à terme cette année. On attend la signature d'une 15aine de contrat MAEC.

En 2018, l'accent a été mis pour la contractualisation des mesures en zones humides, avec la création et l'édition d'une plaquette de communication intitulée « zones humides et agriculture » envoyée à plus de cent exploitants concernés par le programme agro-environnemental. Pour le moment 3 parcelles vont être engagées sur des mesures zones humides.

2) Formation « prendre en compte la biodiversité des vieux arbres dans l'entretien de la ripisylve »

Dans le cadre de l'entretien des cours d'eau, les agents de la brigade verte du PLVG gèrent les boisements alluviaux dans lesquels se rencontrent de vieux arbres riches en biodiversité. Afin d'intégrer au mieux les enjeux biodiversité dans la gestion de ces vieux arbres, le PLVG a organisé une formation d'une journée en interne à destination de ses agents.

Les objectifs étaient :

- Connaitre les espèces susceptibles de trouver refuge dans les vieux arbres, en particulier les chiroptères et les insectes pour mieux identifier les arbres à enjeux (bois mort, à cavité, blessures...).
- adapter la gestion des boisements alluviaux à ces enjeux : mettre en place des travaux favorables ou les moins impactants pour ces espèces, éviter de couper les arbres intéressants s'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité et/ou les inondations, laisser les souches en place...

3) Sensibilisation et communication

- Des animations scolaires ont été poursuivies sur la loutre d'Europe et les milieux aquatiques : 10 interventions d'une demi-journée dispensées dans 6 écoles.

-Des outils communs aux animateurs N2000 en vallées des gaves ont été développés :

* un livret de 13 balades familiales dans les sites Natura 2000 des vallées est en cours d'impression. Il vise à faire découvrir les vallées à travers un autre œil en proposant des informations sur la faune et la flore caractéristique à chaque site. Il sera disponible avant l'été et sa diffusion gratuite se fera par les offices du tourisme, les communes...

*un film pour le grand public d'une dizaine de minutes est en préparation pour présenter le réseau Natura 2000 et les actions menées dans nos vallées. Le tournage a eu lieu en 2017. Le montage est en cours.

Actions prévues pour 2018

1) Initier un plan de gestion de l'écrevisse à pattes blanches en vallées des gaves

L'écrevisse à pattes blanches, espèce autochtone en vallées des gaves, fait partie des espèces ciblées par Natura 2000. A ce titre, un inventaire de ses populations est prévu sur le bassin des gaves dans le DOCOB du site « gaves de Pau et de Cauterets » (fiche action SA09).

Les populations sont depuis plusieurs années en France menacées par les écrevisses américaines qui prennent la place de nos espèces autochtones. De plus, en 2017, la peste de l'écrevisse a été identifiée sur un cours d'eau du bassin, pouvant conduire à la disparition totale de la population de ce cours d'eau.

En vallées des gaves, nous disposons de peu d'information sur sa présence et compte tenu de la menace, il semble important de travailler sur sa connaissance et sa préservation rapidement. A travers l'animation Natura 2000, il a été proposé aux acteurs locaux concernés (AFB, PNP, fédération de pêche/AAPPMA, réserve du Pibeste, CATER) d'initier un travail collaboratif à l'échelle du bassin versant du gave de Pau 65. Une première réunion a eu lieu en mars.

La première étape du travail est d'améliorer les connaissances sur sa répartition sur le bassin versant. Les moyens de mise en œuvre et la méthodologie de prospection restent à définir. Ce travail se fera en 2018 ou 2019. Une fois ces connaissances acquises, nous pourrons passer à une phase de gestion (lutte contre les invasives, désinfection du matériel de pêche pour éviter la propagation de la peste, amélioration de la qualité de l'habitat...) et de sensibilisation (formation des acteurs locaux, plaquette de sensibilisation...).

2) Gestion des plantes invasives

- Un contrat Natura 2000 est en cours de préparation par le PLVG pour intervenir sur le site Natura 2000 dans deux zones où les habitats d'intérêt communautaire sont envahis par les plantes invasives. Il s'agit donc d'une opération d'arrachage des invasives. La première zone se situe près de l'étang de Boo-silhen

où la forêt alluviale est colonisée par le buddleia. La seconde zone, en secteur torrentiel reste à définir plus précisément.

- Une formation d'une journée est prévue le 23 mai pour sensibiliser les entreprises de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que les jardineries à la problématique des invasives. Le CPIE 65 a été missionné par le PLVG pour animer cette journée. L'objectif est de savoir reconnaître les principales invasives, de connaître les bonnes pratiques à adopter dans les marchés de travaux pour éviter leur dissémination.

- **Zoom sur l'ambroisie**

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de la même famille que le tournesol. Elle peut atteindre au moment de sa floraison plus d'un mètre de haut. L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce pionnière et opportuniste. Elle s'installe, au début du printemps, dans toutes les terres dénudées, en particulier les terres agricoles préparées pour les semis. Elle est originaire d'Amérique du Nord. On la trouve aujourd'hui en forte progression en Europe, en Asie et en Australie.

Au moment de la floraison, elle produit de nombreuses inflorescences et dispose d'une capacité de reproduction extrêmement élevée (quantités très importantes de pollen et de graines). Les graines peuvent être entraînées par l'eau et elles collent à la terre transportée par les semelles, les pneus des camions et tracteurs, et tous les engins qui travaillent le sol. Les transports de terres contaminées contribuent fortement à la dissémination des graines. Les machines de récolte agricole jouent aussi un rôle lors de la récolte de cultures contenant de l'ambroisie. De plus, en retournant la terre soit pour cultiver, soit lors de chantiers, l'homme fait remonter des graines d'ambroisie en surface, permettant ainsi leur germination. Cette plante est considérée comme invasive dans les nombreuses régions et sa progression sur le territoire continue malgré les mesures de lutte mises en œuvre.

Elle est aujourd'hui l'une des principales sources d'allergies et de problèmes respiratoires en France. On estime que 15 % de la population française serait sensible à cette plante. Le risque d'allergie lié au pollen d'ambroisie apparaît dans le courant du mois d'août lorsque les fleurs de l'ambroisie libèrent du pollen. Pour l'intérêt général et dans une optique de préservation de la santé publique, une lutte nationale est mise en place contre cette plante.

La FREDON-OC et l'URCPIE Occitanie sont mandatés par l'ARS pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte contre l'Ambroisie sur une période de 3 ans.

Cette stratégie s'appuie sur la création d'un réseau constitué par :

- des référents territoriaux : ils devront gérer les points de signalements de présence d'ambroisie sur leur commune, inviter les propriétaires à agir et vérifier l'application des règlements. Le PLVG s'est proposé comme référent sur son territoire.
- relais départementaux : 1 relai tête de réseau pour chacun des 13 départements de la région Occitanie ; ils seront les interlocuteurs privilégiés des référents territoriaux et feront le lien entre ceux-ci et la coordination. Dans les Hautes-Pyrénées, il s'agit du CPIE Bigorre (Jérôme Loiret)

Pour le moment, cette plante n'est pas présente sur le territoire du PLVG. Elle a été identifiée aux portes de la vallée des gaves à Odos. Il faut donc rester vigilant pour détecter son éventuelle installation au plus vite. C'est en effet par une action rapide que l'on peut lutter contre une plante invasive de la manière la plus efficace.

3) Sensibilisation et communication

Les animations sur la loutre d'Europe et les milieux aquatiques vont se poursuivre dans les écoles à partir la rentrée de septembre. La diffusion des deux outils Natura 2000 en vallées des gaves (livret et film) est également prévue. Un travail sur des panneaux de sensibilisation sur la biodiversité des gaves en bordure du gave de Pau sera réalisé.

Synthèse des discussions :

Mme Carrère, suite à la présentation des objectifs de la commission GeMAPI, indique qu'il s'agit d'un lieu de transparence et de décision collégiale. Les agents du PLVG peuvent rentrer plus en détails dans la nature des projets pour permettre aux élus de prendre les décisions nécessaires à l'occasion des conseils syndicaux. Elle rappelle que les élus du conseil syndical et de la commission GeMAPI ne sont pas tous issus des communes du bassin versant du Gave de Pau amont.

M. Moules, élu à la Chambre Agriculture des Hautes-Pyrénées, rappelle que tous les travaux mis en place, même s'ils sont bénéfiques jusqu'à un certain niveau de crue, n'empêcheront pas la nature de reprendre ces droits sur des événements majeurs. En cela le film produit par le PLVG et réalisé par la société OBATALA est très bénéfique pour garder la mémoire de la grande crue de 2013.

Il est également important de réapprendre à vivre autour du gave en intégrant les nouveaux enjeux de protection de la biodiversité dont la lutte contre les espèces invasives portée par Natura2000.

Les propriétaires et exploitants riverains des gaves sont à considérer et il n'a pas fallu attendre les aides européennes pour mettre en place des MAEC. Les riverains s'en chargeaient avant également car ils y trouvaient un intérêt, c'est une question de bon sens. Il ne faut pas être dans une démarche d'interdiction systématique : « il est interdit d'interdire ». La responsabilité des riverains et des agriculteurs est à prendre en compte lors des interventions en rivière.

Par ailleurs, il indique que 11 communes classées en zone vulnérables par rapport à la problématique nitrate. Mme Mabrut passe la parole à M. Lisch : du fait de la logique amont/aval, le classement en zone vulnérable concernant la nappe alluviale du Gave de Pau située dans le département des Pyrénées-Atlantiques impacte également la nappe alluviale du Gave située dans le département des Hautes-Pyrénées et concerne 11 communes. Cependant, la position de l'Etat sur ce classement n'est pas définitive et les acteurs concernés pourront faire part de leur position courant 2018.

Conclusion

Mme Mabrut remercie la présence du Directeur du Syndicat du Gave de Pau aval et souligne le travail collaboratif réalisé depuis quelques années entre les deux syndicats. Elle précise que ce travail pourra se poursuivre au travers de l'élaboration d'un outil SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) commun au Gave de Pau. Elle remercie également l'investissement et le travail réalisé par l'équipe du PLVG.

Mme Carrère et M. Vinuales remercient à leur tour les intervenants et l'équipe du PLVG. Ils clôturent ce Comité de pilotage GeMAPI en remerciant vivement l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI
mardi 24 avril 2018 à 16h00 - Palais des congrès, Lourdes

NOM	PRENOM	REPRESENTANT STRUCTURE	CONTACT MAIL/TEL	SIGNATURE	DVD
THOUARY	Rémi	AFFR 65	05.62.34.24.97		/
THOUARY	Benoit	PETR Bassin des Noyers	benoit.thouary@peyredesnay.fr 06.43.39.03.34		OK
PELLIZZARO	Henri	Syndicat Mixte du bassin du gave de Pau	henri.pellizzaro@syndicat-mixte.fr		OK
VINUAES	Bruno	PETR	bvinuae@syndicat-mixte.fr		/
GRIZENARIE	François	CCPUG	f.grizenarie@hotmail.com		/
PLANE	Patrick	PLVG	patrick.plane@orange.fr		OK
SOROSTELEIZA	Sylvie	CATLP	sylvie.sorosteleiza@agglo-tlp.fr		Non
PIRON	J.-Charles	VP CATLP	Exempté		
LALBONDE	Arché	VP CATLP	Exempté		
BATA-Puyroux	Christian	Hautain Esquerez Serbie maine, esquerez@wanadoo.fr		Blanche	OK
MOULES	Bernard	Chambre d'Agriculture	mauricebeneteau@gmail.com		OK
TERROY- WARMIEL	François	Fondation des amis Leroy-Merlin recueveurs	@fondationdesamis-pichot.fr		OK
SANSAS		PLVG			
BENITO	J.-Patrick	CDEK 65	jp.benito2103@gmail.com		OK
Devillez	Rémi	Tan Refining	remidebel@gmx.fr		
FOURNIER	Vincent	GRAND OUEST	06.73.76.62.65		OK
SARATORNIL	Hélène	PLUG			/
SANSAS	Michael	"			/
FRYSOU	Olivier	"			/
BEGUE	Emmanuelle	"			/
ETCHEGOYEN - ETCHARIT		"			/
	Claudia				

COMITE DE PILOTAGE GEMAPI
mardi 24 avril 2018 à 18h00 - Palais des congrès, Lourdes

NOM	PRENOM	REPRESENTANT STRUCTURE	CONTACT MAIL/TEL	SIGNATURE	DVD
SAUVEVANT	Fabienne	DDT	0562514061		X
LISCH	Benoit	DDT		Lisch	
ADAGAS	Oliver	DDT		Adagas	
LAMACHÈRE	Sophie	SHEM	sophie.lamachere@extemail.shein-engie.com		
VILLENIER	Andrée	R&F production			
Ayecor	Adeline	C. Dep.			+
MURSET	Julie	CC PDC	bast.flouet@gmail.com		
DANTIN	Bastie	COCK 65	0682826308		+
LEGEAY	Thomas	TOM RAFTING Carterskats	tomrafting@yahoo.fr 06.86.85.78.16		X
MONZEIN	HÉVIU	ACONO'IL	monzon.herve@free.fr		
LAUCIEN	Catherine	Agoridatcs	laucien.catherine@orange.fr	Laucien	
LABRUE	Jeanne	DRIFALVY			
Ricard	Bruno	DESCPP Sport			X
CRASSEPE	Christel	Greezafit	06 86 279812		
CHATELOR	jean-claude	Marie de Gau			X
ADISSON	Gil	UPERA			
ARAGON	Christine	Sue Lang			X
CARRERE	Hélène	PLUG			-
VINUALES	Bruno	PLUG			-